



CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine réunion du Conseil municipal
se tiendra à la Mairie de Risoul (Salle du conseil municipal)

Le jeudi 30 mars 2023 à 18h00

Ordre du jour

Désignation du/de la secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance précédente.

INFORMATIONS - DÉCISIONS ADMINISTRATIVES DU MAIRE

2023-01-008	Confirmation devis commande de gravier station de pompage ;
2023-01-009	Convention mise à disposition d'une hydrocureuse par la CCGQ ;
2023-01-010	Mise à disposition salle polyvalentes Musiqueyras ;
2023-01-011	Acquisition crosscall ;
2023-01-012	Convention activité snow tubing ;
2023-02-001	Contrat multirisque professionnelle cabinet médical ;
2023-02-002	Convention activité chiens de traîneaux ;
2023-02-003	Convention stationnement activité chiens de traîneaux ;
2023-02-004	Contrat JVS Ixchange, télétransmission des flux ;
2023-02-005	Contrat AXOM ;
2023-02-006	Modification places stationnement restaurants d'altitude ;
2023-02-007	Mise à dispo salle po village AG Syndic Copro Valbel DH IMMO ;
2023-03-001	Acquisition PC Portable - Service de l'eau ;
2023-03-002	Confirmation prestations géotechniques pompage Pré du Laus ;
2023-03-003	Convention d'assistance juridique ;
2023-03-004	Confirmation devis CIR réparation et entretien de 2 chloromètres ;
2023-03-005	Confirmation devis remplacement batteries enregistreurs compteurs ;
2023-03-006	Confirmation devis publication servitudes TSD Homme de pierre.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES – INTERCOMMUNALITÉ

- Approbation des comptes de gestion 2022 ;
- Approbation des Comptes Administratifs 2022 ;
- Affectation des résultats ;
- Vote des Budgets Primitifs 2023 ;
- Vote des taux d'imposition ;
- Constitutions de provisions - Affaires Sara/Sermont ;
- Adhésion au dispositif « d'achat groupé d'électricité Elec 2025 » de l'UGAP ;
- Autorisation au maire à signer la convention de prestation de service pour la crèche avec la Commune de Guillestre ;

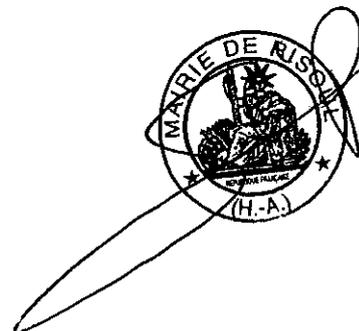
URBANISME – TRAVAUX – ENVIRONNEMENT – DOMAINE SKIABLE

- Approbation de la Modification Simplifiée n°2 du PLU ;
- Servitude de passage sur la parcelle communale B1482 ;
- Demande de prorogation de l'autorisation UTN du 9 juillet 2018 ;
- Autorisation au maire à signer la convention de passage avec Guillestre ;
- Demande d'arrêté préfectoral d'application unique décrivant les parcelles communales relevant du régime forestier ;
- Approbation de l'état d'assiette des coupes de l'année 2024 ;
- Demande de classement de l'Office de tourisme en catégorie I ;
- Demande de classement de la Commune en station de tourisme ;
- Autorisation au maire à signer la convention avec Team Risoul Snow Board ;
- Autorisation au maire à signer des conventions avec les propriétaires pour la pose de plaques et panneaux de rues ;
- Remboursements parking aérien.
- Adoption des tarifs été remontées mécaniques et Luge Dévale.

DIVERS

Risoul le 24 mars 2023,

Le Maire,



Régis SIMOND